

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le onze Février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Prudemanche, sous la Présidence de Monsieur Alain MASSOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Alain MASSOT (Maire), Mmes et MM. Denis MARIE et Edith FRANCOIS (Adjoints), COLLET Delphine, BESNARD Christophe, GUÉGUIN Frédéric et QUINET Thérèse.

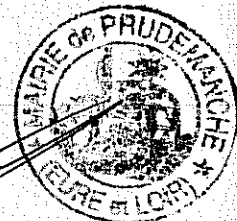
Etaient absents; excusés : Monsieur DHERBÉCOURT Dominique,
Madame FRIED Nadine qui a donné pouvoir à Monsieur MASSOT Alain,
Monsieur DELASSE Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur MARIE Denis.

Secrétaire de séance : Madame COLLET Delphine.

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture, le 12 Février 2020

Et publication ou notification, le 24 Février 2020

Date de la convocation : Le 3 Février 2020



MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU CONCERNANT LA ZONE UX

Considérant que :

Durant la consultation du public, du 9 Décembre 2019 au 9 Janvier 2020, une seule personne est venue mettre un avis sur le sujet ; celui-ci étant positif,

Les personnes publiques associées ont répondu favorablement au projet, avec toutefois, une réserve concernant la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir s'interrogeant sur la possibilité de remise en culture du site.

Le Conseil Municipal, constatant :

Qu'il n'y a pas d'opposition au projet et affirmant qu'il n'y a pas de remise en culture possible vu la qualité du terrain et son relief,

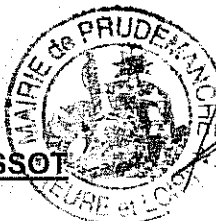
Qu'un projet photovoltaïque permettrait une réhabilitation intelligente du site, qui est plutôt délaissé actuellement et en garantirait l'entretien et la surveillance,

Décide à l'unanimité, après délibération, d'approuver la modification simplifiée de la Zone UX.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain MASSOT



ARRIVE LE :

19 FEV. 2020

SOUS-PREFECTURE
DE DREUX